

RÉSOLUTION N° 604

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DIX-HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU
CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (LE CONSEIL) ET DE LA
RENCONTRE DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE DES AMÉRIQUES 2015**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-cinquième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 647 (15), "Ordre du jour provisoire de la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) et de la Rencontre des ministres de l'Agriculture des Amériques 2015",

CONSIDÉRANT :

Que l'article 4.p du règlement intérieur du Comité exécutif stipule qu'il incombe à cet organe de direction d'analyser l'ordre du jour provisoire des réunions du Conseil ; et

Que le Comité exécutif, à sa Trente-cinquième réunion ordinaire, a analysé l'ordre du jour provisoire de la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil et de la Rencontre des ministres de l'Agriculture des Amériques 2015,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement l'ordre du jour provisoire de la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil et de la Rencontre des ministres de l'Agriculture des Amériques 2015 et de remercier le Mexique pour les progrès réalisés dans l'organisation de ces réunions.
2. De demander aux membres du Comité exécutif de convaincre les ministres de l'Agriculture de leur pays de l'importance d'assister à ces deux réunions.